

# Les salariés retraités ont perdu du pouvoir d'achat entre 2009 et 2014

Par [Jean-Philippe Dubosc](#)

- jeudi 28 avril 2016 14:57

**Les montants des pensions complémentaires Arrco et Agirc ont reculé de 0,10% et de 0,49% entre 2009 et 2014, déduction faite de l'inflation. Un repli qui n'a pas été compensé par la quasi-stagnation des retraites de base.**



Si les salariés à la retraite éprouvent des difficultés à boucler leur fin de mois, ce n'est pas un hasard. La dernière enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (**Drees**) du ministère des Affaires sociales parue le 28 avril 2016 et qui porte sur les données de 2014 montre que ce public a perdu ces dernières années en pouvoir d'achat.

En euros constants, c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation, le montant des pensions complémentaires **Arrco** [versées à l'ensemble des salariés](#) a reculé de 0,10% entre 2009 et 2014. Sur la même période, la baisse a même atteint 0,49% pour les pensions complémentaires **Agirc** [servies aux seuls cadres](#). Or, toujours entre 2009 et 2014, les pensions de base, qui représentent en moyenne 70% de la retraite totale des non cadres et 40% de celle des cadres, ont progressé d'à peine 0,01% en euros constants.

## **Effet de l'avant-dernier accord Agirc-Arrco**

En d'autres termes, si les non cadres ont vu leur pouvoir d'achat reculer de seulement 0,02% en l'espace de 5 ans, celui des cadres s'est lui replié de 0,34%. Ce phénomène résulte en partie de l'accord Agirc-Arrco du 13 mars 2013 qui, en vue de réaliser des économies pour résorber les déficits des deux régimes, a notamment instauré une sous-indexation des retraites complémentaires en 2013 et en 2014. Pour la seule année 2014, le montant des pensions Arrco et Agirc a ainsi baissé de 0,07% en euros constants.

Par ailleurs, [la réforme Touraine](#) a reporté, à compter de 2014, la date de l'indexation annuelle des pensions de base par rapport à l'inflation du 1er avril au 1er octobre, ce qui a provoqué cette année-là un gel des retraites de base durant six mois. En outre, compte tenu notamment de la faible hausse des prix, [la revalorisation a été nulle au 1er octobre 2014](#). Du coup, les pensions de base ont également reculé de 0,07% en euros constants en 2014.

## **Un meilleur traitement pour les fonctionnaires et les indépendants**

Entre 2009 et 2014, les fonctionnaires retraités ont été mieux lotis puisque leurs pensions ont augmenté de 0,01% en euros constants. Les indépendants ont été encore plus avantagés. Si leur retraite de base a également progressé de 0,01% en euros constants durant cette période, la pension complémentaire des commerçants et celle des artisans ont connu des hausses respectives de 0,04% et 0,05% en euros constants. A noter : l'étude de la Drees n'aborde pas la retraite des professions libérales (médecins, avocats, notaires, experts-comptables...).

### **A lire également :**

[La retraite des hommes et des femmes : le jeu des 7 différences](#)